



DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20240925-DEL_24_09_25_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2024

acte affiché du 01/10/2024 au 01/12/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq septembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le dix-neuf septembre, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Pascal Thévenot, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Présents : 22

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, Mme Elodie Simoes, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, M. Michel Bucheton, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Valérie Sidot-Courtois, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétrete-Racca, M. Omar N'Dior, M. Marouen Touibi, Mme Christine Decool, M. Philippe Ferret, M. Pierre-François Brisabois, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

Ont donné procuration : 12

M. Damien Metzlé à Mme Elodie Simoes, M. Pierre Testu à M. Bruno Drevon, Mme Dominique Busigny à Mme Christiane Lasconjarias, Mme Nathalie Normand à M. Michel Bucheton, Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, M. Bruno Larbaneix à Mme Valérie Sidot-Courtois, M. Arnaud Bertrand à Mme Johanne Ledanseur, M. Michaël Janot à M. Marouen Touibi, M. Alexandre Richefort à Mme Chrystelle Coffin, M. Franck Thiébaux à Mme Christine Decool, Mme Claudine Queyrie à M. Omar N'Dior, M. Amroze Adjuward à M. François Daviau.

Absent non représenté : 1

M. Hugues Orsolin.

Secrétaire de séance : Mme Johanne Ledanseur

Délibération n° DEL-24-09-25-05

Objet : Projet de programme Local de l'habitat intercommunal 2024-2030 de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc - Avis de la commune de Vélizy-Villacoublay.

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

Délibération n° DEL-24-09-25-05

Objet : Projet de programme Local de l'habitat intercommunal 2024-2030 de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc - Avis de la commune de Vélizy-Villacoublay.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L.302-1 à L.302-3,

VU la délibération n° D2021-04-18 en date du 6 avril 2021 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc ayant décidé d'engager l'élaboration du Programme Local de l'Habitat intercommunal (PLHi) pour la période allant de 2024 à 2030,

VU la délibération n° D.2024.06.11 en date du 25 juin 2024 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc ayant arrêté le projet de Programme Local de l'Habitat intercommunal pour la période de 2024 à 2030,

VU le projet de Programme Local de l'Habitat intercommunal 2024-2030 annexé à la présente délibération,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Intercommunalité réunie en séance le 16 septembre 2024,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Solidarités - Qualité de vie réunie en séance le 16 septembre 2024,

CONSIDÉRANT que dans le cadre de sa compétence en matière d'équilibre social de l'habitat, la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (VGP) est chargée d'élaborer, de mettre en œuvre et de suivre le Programme Local de l'Habitat intercommunal sur son territoire. Ce document définit, pour une période de 6 ans les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées, en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune, une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements. Ces objectifs et principes tiennent compte de l'évolution démographique et économique,

CONSIDÉRANT que le PLHi est un outil de programmation définissant les orientations d'une politique de l'habitat qui comprend 3 parties : un diagnostic, un document d'orientation et un programme d'action,

CONSIDÉRANT que le PLHi 2024-2030 de VGP permet de formaliser une culture de l'habitat communautaire,

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un PLHi d'accompagnement et d'appui des communes à construire pour VGP en lien avec les partenaires et acteurs de l'habitat du territoire,

Objet : *Projet de programme Local de l'habitat intercommunal 2024-2030 de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc - Avis de la commune de Vélizy-Villacoublay.*

CONSIDÉRANT que le PLHi de VGP s'appuie sur 3 grandes orientations :

- un socle de conditions de réussite pour consolider, accélérer et fluidifier les projets des communes, s'appuyant notamment sur un observatoire de l'habitat et du foncier, ainsi que la mise en place d'instances de suivi et de pilotage,
- un PLHi au service de la qualité d'accueil des ménages, avec pérennisation de la garantie d'emprunts des opérations de logements sociaux, le renforcement de partenariats, la mise en place d'un comité inter-bailleurs, suivi de la mise en place d'un guichet unique départemental, en matière de rénovation énergétique, des réflexions autour d'une étude pré-opérationnelle de Pacte territorial et du dispositif Veille et Observatoire des Copropriétés (VOC),
- un PLHi à l'écoute des enjeux solidaires, avec notamment la poursuite des travaux engagés par la Conférence intercommunale du logement, l'engagement d'un partenariat sur le logement des actifs,

CONSIDÉRANT que de ces orientations découlent 11 actions qui structurent la politique de l'habitat intercommunale,

CONSIDÉRANT qu'il appartient aux communes membres de VGP d'émettre un avis sur ce projet de PLHi avant le 25 octobre 2024, et que le Conseil communautaire délibérera à nouveau et transmettra le projet au Préfet des Yvelines pour saisine du Comité régional de l'habitat et de l'hébergement. A l'issue de l'avis du représentant de l'Etat, le Conseil communautaire de VGP adoptera le PLHi,

ENTENDU l'exposé de M. Bruno Drevon, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité (Pour : 34 voix).

EMET un avis favorable sur le projet de Programme Local de l'Habitat intercommunal 2024-2030 présenté par la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance le 25 septembre 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.



Johanne Ledanseur
9^{ème} Adjointe au Maire
Secrétaire de séance



Pascal Thévenot
Maire